

Une nouvelle directrice pour la CPAM de Mayenne

04/02/2020



Caroline Bonnet a pris ses fonctions de Directrice de la caisse primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne le 1^{er} février dernier. Elle succède ainsi à Jean-Baptiste Calcoen, qui a occupé ce poste de 2015 à 2020.

Agée de 49 ans, Caroline Bonnet connaît bien l'Assurance Maladie, qu'elle a rejointe en 2005 à sa sortie de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (43^{ème} promotion). Diplômée de lettres classiques et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, elle a commencé sa vie professionnelle à la Caisse nationale d'assurance vieillesse en 1996. A sa sortie de l'EN3S, elle a notamment occupé les postes de directrice adjointe

à la CPAM du Morbihan (2010 – 2015), puis directrice adjointe à la CPAM d'Ille-et-Vilaine (2015 – 2021), où elle gérait les relations avec les partenaires de santé à l'échelle de la région.

«L'Assurance Maladie joue un rôle clé pour accompagner les assurés et les professionnels de santé au quotidien et assurer le financement du système de santé. Ce rôle a pris une dimension toute particulière durant la crise sanitaire, et les équipes de la CPAM de la Mayenne ont été au rendez-vous en maintenant la qualité du service et en prenant en charge une mission supplémentaire de santé publique avec le Contact Tracing, ce que je souhaite saluer », indique Caroline Bonnet.

En parallèle de sa contribution à la gestion de la crise, la CPAM s'attachera à poursuivre d'autres objectifs : « Contribuer à consolider l'offre de soins sur les territoires en accompagnant les professionnels de santé dans leur effort d'organisation et en promouvant l'essor du numérique en santé est un enjeu essentiel. La caisse est par ailleurs engagée dans une modernisation de ses locaux et a ainsi récemment ouvert un espace d'accueil totalement rénové. C'est un bel outil au service de la population, qui vient s'inscrire dans une stratégie d'offre de service globale avec nos téléservices, l'accueil sur rendez-vous, et le partenariat avec les Maisons France Service pour un service au plus près des mayennais. Enfin, nous serons particulièrement attentifs à la situation de nos assurés les plus vulnérables, dans un contexte économique et social fragilisé par la crise. »

A propos de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne

Organisme de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM accompagne ses assurés tout au long de leur vie, en prenant en charge leurs soins, quels que soient leur âge, leur état de santé et leurs revenus. Elle accompagne également chaque assuré dans la préservation de sa santé et participe à l'amélioration du système.

Contact presse :

Service communication CPAM53

02 43 59 64 68 | communication.cpam-laval@assurance-maladie.fr